



Processus d'Aménagement PSH des Tests d'Entrée et des Épreuves pour le CQP Instructeur Fitness

V1 du 29 Mai 2024

Processus d'Aménagement des Tests d'Entrée et des Épreuves certificative pour le CQP Instructeur Fitness de la formation CQP Instructeur Fitness pour les candidats en situation de handicap.

1) Accueil du Candidat et Recueil des Besoins

Information du Candidat : Lors de sa prise de contact ou de son inscription, le candidat informe l'organisme de formation de sa situation de handicap.

Un **Entretien Personnalisé** est organisé entre le référent handicap et le candidat pour :

- Comprendre la nature du handicap.
- Identifier les besoins spécifiques du candidat.
- Évaluer l'impact potentiel sur les tests d'entrée et les épreuves de la formation.

2) Évaluation des Besoins en Lien avec les Attendus de la Certification

Analyse : Le référent handicap, en collaboration avec l'équipe pédagogique, évalue les besoins du candidat en fonction :

- Des exigences du CQP Instructeur Fitness.
- Des compétences à acquérir et à valider.
- Des possibilités d'aménagement sans dénaturer la certification.

3) Élaboration de la Demande d'Aménagement

Remplissage du Document : Le référent handicap remplit le document intitulé "Demande de mise en œuvre de dispositions particulières relatives aux personnes en situation de handicap, candidates à la formation CQP Fitness".

Pièces Justificatives nécessaires :

- Certificat médical récent.
- Notification de la MDPH ou tout document officiel attestant de la reconnaissance de la situation de handicap.

4) Proposition d'Aménagements au Certificateur

Transmission de la Demande : L'organisme de formation soumet la demande d'aménagement complète au certificateur du CQP Instructeur Fitness.

Attente de la Validation : Le certificateur examine la demande et les aménagements proposés.

5) Validation par le Certificateur

Décision du Certificateur :

- Le certificateur valide ou non les aménagements proposés.
- En cas de refus ou de demande de modifications, le référent handicap réévalue les propositions en collaboration avec le certificateur.

6) Mise en Œuvre des Aménagements Validés

Information au Candidat : Le candidat est informé des aménagements validés par le certificateur.

Organisation Logistique : Mise en place des aménagements pour les tests d'entrée et/ou les épreuves de formation.

Communication Interne : L'équipe pédagogique et les intervenants concernés sont informés, dans le respect de la confidentialité, des aménagements à appliquer.

7) Suivi du Candidat Pendant la Formation

Accompagnement Continu : Le référent handicap assure un suivi régulier pour :

- S'assurer de la bonne mise en place des aménagements.
- Évaluer leur efficacité.
- Identifier tout besoin d'ajustement.

Ajustements Éventuels : Si nécessaire, de nouveaux aménagements peuvent être proposés et soumis à l'approbation du certificateur.

Respect de la Confidentialité :

Protection des Données Personnelles : Toutes les informations relatives à la situation de handicap du candidat sont strictement confidentielles.

Partage Limité : Seules les personnes directement impliquées dans la mise en place des aménagements sont informées, dans le respect du secret professionnel.

Contacts Utiles

Référent Handicap :

Nom : Stéphanie SMADJA

Téléphone : 06 82 80 61 51

Email : direction@sportaveniretsante.com

Adresse de l'Organisme de Formation :

Sport Avenir et Santé

18 chemin Bel Air

33130 Bègles

Conclusion : Notre objectif est de permettre à chaque candidat en situation de handicap d'accéder à la formation CQP Instructeur Fitness dans les meilleures conditions possibles, tout en respectant les exigences de la certification. Nous sommes engagés à favoriser l'inclusion et l'égalité des chances pour tous nos apprenants.

Pour toute demande ou information complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.

Site Web : www.sportaveniretsante.com/cqp-if